

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

18 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur ROBERT Patrick, 1^{er} adjoint.

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	5
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abstentions :	0

Date de la convocation : 12 Octobre 2022

Présents : Patrick ROBERT, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Christelle DUBLANCHE, Christophe SIMARD, Christophe MATTANA, Raymond BLANCHETON, Sabrina BOST, Laure CORGNE, Stéphanie DENIS, Sandra ROUSSEAU, Jessy VERESSE, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE

Absents excusés :

Jany-Claude SOLIS, procuration Patrick ROBERT
Lydie MANUS, procuration Marianne LAVAUD,

Gérard GASNIER, procuration Sabrina BOST,
Isabelle TARNAUD, procuration Christophe MATTANA,
Laurence RAYNAUD, procuration Jean-Jacques CHAPOULIE.

7 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT

Depuis la rentrée scolaire, le Centre de Loisirs de CHAMBORET n'est plus en mesure de répondre à la demande de toutes les familles, s'agissant de l'accueil des enfants le mercredi.

Un soixantaine d'enfants ne peut pas être accueillie.

Aussi, sur proposition de la commune de SAINT-JOUVENT, la Communauté de Communes ELAN envisage de déplacer l'accueil sans hébergement à la salle polyvalente municipale afin d'y organiser l'accueil des enfants des communes de SAINT-JOUVENT et NIEUL et de libérer ainsi des places (45) sur le site de CHAMBORET.

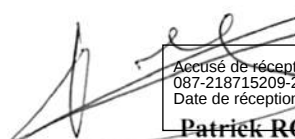
Afin de fixer les modalités de cette mise à disposition, il convient d'établir une convention à intervenir entre la commune et l'EPCI ELAN.

Monsieur ROBERT demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente à ELAN, dans le cadre de l'Accueil Loisir sans Hébergement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition à ELAN de la salle polyvalente, dans le cadre de l'Accueil Loisir sans Hébergement ainsi que tous les avenants afférents, à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 19 Octobre 2022

Monsieur le Premier Adjoint.


Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20221019-2022-46-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022
Patrick ROBERT

